



Conseil Communautaire
28 janvier 2020
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 10 janvier 2020
Date de publication : 05 février 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, M. Berthaud, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, S. Hédin, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, J.P Lefèvre, A. Maire-Amiot, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, J.M Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 11/20

Objet

Dénomination de voie en
Zone d'Activités
Économiques

Secrétaire de séance

Olivier MEUGIN

Rapporteur :

Gérard FERNOUX-COUTENET

Délégués absents ayant donné procuration :
C. Demortier à J.B Gagnoux, J. Gruet à F. Dray, P. Jobez à J. Péchinot, M. Boué à J.M Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
J.L Bouchard, G. Soldavini, J.C Lab, E. Schlegel, D. Troncin, D. Chevalier, V. Chevriaux, G. Coutrot, J. Drouhain, R. Curly.

Dans le cadre de ses attributions prévues à l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux termes duquel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, il appartient à ce dernier de fixer la dénomination des voies lorsque celles-ci sont communales. Toutefois, dans l'hypothèse où une voie a été créée dans une zone d'activités par une Communauté d'Agglomération en application du transfert à son profit de la compétence relative à l'aménagement et à l'entretien des zones d'activités, qui relève du groupe « actions de développement intéressant l'ensemble de la communauté » prévu à l'article L 5214-16 du CGCT, il ne paraît pas que la compétence du Conseil Municipal trouve à s'exercer pour fixer la dénomination en cause. L'aménagement et l'entretien de la voirie des zones d'activités font partie intégrante de la politique globale d'aménagement de ces zones. De plus, les voies nouvelles créées par les établissements publics de coopération intercommunale font partie de leur domaine public propre. En conséquence, et au vu d'une réponse ministérielle du 15 mai 2014 (JO Sénat), c'est au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération qu'il appartient de fixer la dénomination des voies qu'il a créées dans une zone d'activités.

Or, les premiers travaux d'aménagement portés par l'Agglomération ont démarré pour l'extension de la zone d'activités de Rochefort-sur-Nenon et un permis de construire devrait être délivré dans les prochaines semaines. Aussi et en accord avec la commune, il est proposé de dénommer la voie réalisée à brève échéance, afin de pouvoir procéder directement à des adressages définitifs lors des premières implantations. Il est également proposé de retenir une numérotation métrique dès lors que les parcelles peuvent faire l'objet de découpages pour des parcelles de tailles hétérogènes.

En l'espèce, pour la voie aménagée sur la parcelle cadastrée ZL n° 30 dans le prolongement de la rue des Entrepôts et appelée à s'étendre sur plusieurs centaines de mètres au-delà du chemin du bois des Ruppes, il est proposé de retenir la dénomination « rue Alexandre DUMAS ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de retenir pour dénomination de la voie nouvelle sur la zone des Toppes à Rochefort-sur-Nenon « rue Alexandre DUMAS »,
- **FAIT LE CHOIX** d'une numérotation métrique sur les voies de cette zone d'activités économiques.

Fait à Dole,
Le 28 janvier 2020
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Pôle Services Techniques
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle topographique de gestion cadastrale – Centre des Finances Publiques – 39000 Lons-le-Saunier
- Service des Impôts des Entreprises – 39000 Lons-le-Saunier
- INSEE Franche-Comté
- Commune de Rochefort-sur-Nenon